

La RÉSERVE MILITAIRE



L'évolution des menaces a profondément modifié la stratégie d'emploi de la réserve militaire, sa composition et son recrutement.

Jusqu'à la fin du XXe siècle, la réserve militaire était composée, pour l'essentiel, de jeunes hommes ayant effectué leur service militaire. Il s'agissait d'une réserve captée.

D'une réserve captée, la France est passée à une réserve levée, formée exclusivement de volontaires issus à 70% de la société civile et comportant 17% de femmes. La réserve militaire, passerelle irremplaçable entre les armées et la Nation, se compose de la réserve opérationnelle et de la réserve citoyenne.

La réserve opérationnelle, peu visible des citoyens, est dotée, équipée et employée à l'identique de l'active (l'armée professionnelle). Les 40.000 réservistes opérationnels (100.000 dans quelques années) devenus « professionnels à temps choisi » sont aujourd'hui indispensables à la défense du pays. Sur le territoire national, il s'agit de lutter contre le terrorisme comme de rétablir rapidement le fonctionnement normal de notre société après une agression ou une catastrophe naturelle ou industrielle.

La réserve citoyenne permet à tout citoyen français, (femme et homme), d'au moins 17 ans et sans limite d'âge supérieure, de servir l'Institution défense en qualité de collaborateur bénévole (1) du service public. Les réservistes du genre partagent avec les réservistes opérationnels les mêmes valeurs et la même volonté de servir leur pays. Ils ont pour mission essentielle de promouvoir l'esprit de défense dans notre société.

Etre réserviste, c'est l'engagement de servir la Défense, la Nation et les valeurs qui nous réunissent parce-qu'elles fondent notre République. C'est aussi un volontariat pas comme les autres et un choix marqué par des qualités et une exigence professionnelle et humaine. C'est encore une volonté de protéger, défendre et servir.

La Gendarmerie nationale, à elle-seule, emploie aujourd'hui près de 45% des réservistes opérationnels.

Le ministère de la Défense a mis en place des conventions avec de nombreuses entreprises qui emploient des réservistes.

Composante à part entière de notre défense nationale, la réserve militaire est conçue comme un outil efficace pleinement intégré à nos forces armées mais aussi comme un instrument de communication entre la défense et la société. Elle met en pratique le principe républicain du citoyen au service de la défense du pays. Celle-ci reste l'affaire de tous. Soyons-en conscients.

(1) 2011 : année européenne du bénévolat.

Mars 2011
Adrian de Juan